



Acte n° 2023C20

DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 02 FEVRIER 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45

Présents : 32

Pouvoirs : 6

Votants : 38

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 26/01/2023

Le 2 Février 2023, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, à la salle Michel Berthoud, rue des Gagères à Frans (01600).

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Elise DIENNET, Daniel DOMPOINT, Nicole DUGELAY, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Cécile BAUDOUX, Ingrid BESSON (Pouvoir Armand CHAUMONT), Fablen BIHLER, Laëtitia BORDELIER, Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Carole DEMANGE (Pouvoir Gérard PORRETTI), Jean-Jacques DUMONT (Pouvoir Carole BONTEMPS-HESDIN), Amina LEGHNIDER, Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Jacques CORMORECHE), Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON (Pouvoir Yves DUMOULIN), Richard SIMMINI (Pouvoir Vincent LAUTIER).

Secrétaire de séance : Bruno HENRY.

OBJET : TRAVAUX – Demande de subventions – Réhabilitation et extension de la Recyclerie

M. Vincent LAUTIER, Vice-Président en charge de la gestion des déchets rappelle que la communauté de communes s'est engagée dans un projet de réhabilitation du bâtiment qui héberge La Recyclerie afin d'en améliorer la performance énergétique mais également d'améliorer les conditions de travail des agents en insertion qui y travaillent.

Ce projet, qui contribue au partenariat avec l'association « La Recyclerie » et participe activement à notre plan de réduction des déchets, représente un montant de travaux de 1 400 000 euros TTC. La rénovation envisagée porte sur l'isolation de la toiture et des façades, ainsi que la réalisation d'un agrandissement pour créer de nouveaux locaux aux normes pour les personnels.

Cette opération qui entre pleinement dans l'objectif de transition écologique, permettra aussi d'accueillir, dans un objectif de retour à l'emploi durable, les salariés qui sont essentiellement sous contrat d'insertion, en offrant des conditions de travail décentes et conformes au droit.

D'autre part, les espaces réorganisés vont permettre de développer les nouvelles activités de l'association comme Décomanie ou la création de composteurs partagés, l'ensemble contribuant ainsi au développement de l'économie circulaire.

Ce projet qui réunit les trois principaux axes du développement durable est inscrit dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Energétique (CRTE) du territoire et a bénéficié pour sa phase de conception du soutien de l'Etat dans le cadre de la DSIL.

Pour la phase travaux, ce projet remplit les critères d'éligibilité pour la DETR 2023 et également pour l'axe 1 du fond vert relatif à la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Enfin, pour la partie réhabilitation il répond aux critères de l'axe 1 du fond vert.

Le plan de financement envisagé est donc le suivant pour les travaux :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles		
Détail des dépenses	Montant € H.T.	Détail des financeurs	Taux	Montant € H.T.
Travaux de réhabilitation du bâtiment existant	491 600	Etat – DETR (40% sur l'extension plafonné à 200 000)	17.15%	200 000
Divers et imprévus (sur réhabilitation)	15 000	Etat – fond vert (40% sur rénovation énergétique du bâtiment existant)	16.86%	196 640
Travaux d'extension	640 600	Participation association	2.14%	25 000
Divers et imprévus (sur extension)	19 000	Département	12.86%	150 000
		Région	30%	349 860
		Autofinancement CCDSV	20,98 %	244 700
TOTAL	1 166 200	TOTAL		1 166 200

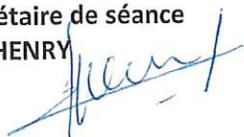
Vu l'avis favorable du bureau réuni le 19/01/2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel global de l'opération, dont les travaux seront réalisés en 2023 et 2024 ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président, ou son représentant, à solliciter les subventions et participations telles qu'indiqué dans le tableau ci-dessus ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président, ou son représentant, à signer tous les actes relatifs à cette opération ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au BP du budget annexe des déchets 2023 et suivants.

A Trévoux, le 02/02/2023

Le Secrétaire de séance
Bruno HENRY



Affichage sous format électronique :

- 6 FEV. 2023

Le Président,
Marc PECHOUX

